



Description del'activité :

- Ensemble d'installations pour la pratique de tout sport à titre collectif ou individuel (stade, salle de gym, salle de musculation, salle de sports de combat, piscine, etc.) ;
- Toutes activités liées à la récupération et aux loisirs ;
- Hébergement et restauration, des clients utilisateurs des infrastructures sportives.

Objectif principal :

Offrir aux adhérents une pratique sportive adaptée à leurs besoins, et un équipement sportif arrangé et évolutif.

Conditions d'exercice : Autorisation préalable, délivrée par arrêté du wali après avis de conformité technique.

Taches principales :

- Réunir des équipements qui peuvent être mobiles ou fixes ou d'une activité physique et sportive pour une certaine durée.
- Proposer et organiser des activités physiques ou sportives, de loisir ou non, installés dans un équipement en dur ou non.

Equipements importants :

1. Stade :

- Fournitures pour la réalisation d'un terrain de football ;Gazon synthétique ;Fourniture lignes de traçage (blanc), de géo-composite associé à des géotextiles filtrants pour assurer le drainage et l'élasticité, de bande de jonction ; de clôture renforcée recouvert en PVC ; de poteaux pour anneaux ; de filet pare ballon.

2. Piscine :

- Pompe tropicalisée ;Skimmer et une buse de refoulement intégrée ;Filtres équipés de poches filtrantes ;Projecteurs électriques ;Coffret électrique équipé d'une horloge de programmation et d'un interrupteur de sécurité ;Pull-Bouy ;Palmes de natation, monopalme ou encore zoomer, plaquettes pour les mains ;Bouées ; ceintures de flottaison ; brassards ; planche ; Ceintures à godets ; Câbles ou élastiques ; Perche télescopique ; Outillage pour nettoyage : brosse avec manche (maximum 5 mètres) ; filet de nettoyage, etc.) .

3. Salle de sport :

- Vélo ; Tapis de course ; Barres, poids, Haltères ; Appareils de musculation ; Matelas de sport.

Formation et qualités

requis :

- ❖ Diplôme universitaire en sciences et technologie du sport.
- ❖ Une attestation d'athlète d'élite délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Emplois :Quatre (4) emplois

Références Réglementaires :

- Loi n° 13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives ;
- Loi n° 04-02 du 23 juin 2004, modifiée et complétée, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales ;
- Loi n°04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;
- Décret exécutif n° 14-330 du 27 novembre 2014 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fédérations sportives nationales ainsi que leur statut-type ;
- Décret exécutif n° 07-189 du au 16 juin 2007, modifié et complété, fixant le statut de l'athlète délite et de haut niveau ;
- Décret exécutif 97-41 du 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif aux conditions d'inscription au registre de commerce (CNRC);
- Décret exécutif n° 91-416 du 2 Novembre 1991 fixant les conditions de création et d'exploitation des installations sportives ;
- Arrêté du 26 janvier 1997 fixant le cahier des charges portant clauses générales pour création et exploitation des installations sportives.

Contacts utiles :

- ✓ Ministère de la Jeunesse et des Sports Site Web: www.mjs.dz
- ✓ Centre National du Registre de Commerce (CNRC) Site Web: www.cnrc.org.dz
- ✓ Direction de la Jeunesse et des Sports de la Wilaya concernée